

## **PARTICIPATION**

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous dans la limite de **700 participants**, à partir de la catégorie **Cadet** pour le Trail de la Grouëtine et **Espoir** pour le Trail du Postier.

**Le site d'inscription sera fermé lorsque les 700 inscrits seront atteints.**

**Pensez à favoriser le covoiturage, places de parking limitées !!**

## **INSCRIPTION :**

**Ouverte à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au jeudi 3 novembre 2022 à 23h59**

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur [www.traildupostier.fr](http://www.traildupostier.fr)

Le montant de l'inscription est fixé à :

|                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
| <b>Trail du Postier – 32 km</b>      | <b>17,00 euros</b> |
| <b>Trail de la Grouëtine – 13 km</b> | <b>14,00 euros</b> |

**RAPPEL : Pas d'inscription sur place**

## **RENSEIGNEMENTS**

Contact auprès de :

|                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| Mr <b>BRUN Jean-Michel</b>     | Tél <b>06 45 03 81 03</b> |
| Mr <b>GOUTTE Jean-François</b> | Tél <b>07 81 53 44 71</b> |

## **COVID-19**

**TRES IMPORTANT :**

**Les mesures sanitaires qui seront appliquées seront celles en vigueur au moment du trail**

*Ce fichier est mis en ligne sur notre site internet pour ouvrir les inscriptions le 1<sup>er</sup> Septembre 2022.*

*Les autorités sanitaires et préfectorales seront à même de nous présenter les nouvelles mesures au fur et à mesure.*

*Information au fil de l'eau faite sur les réseaux sociaux ou sur notre site internet : [www.traildupostier.fr](http://www.traildupostier.fr)*

## **ANNULATION D'INSCRIPTION**

Tout concurrent ne pourra prétendre à un quelconque remboursement en cas de demande d'annulation de son inscription au-delà du **30 octobre 2022**.

## **CHRONOMETRAGE**

Tout concurrent disposera d'une puce sur son dossard et il y aura une horloge électronique sur la ligne d'arrivée.

## **RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards se fera **sur présentation d'une pièce d'identité**.

- Le samedi 5 novembre 2022 de 14h00 à 18h30

(Pour les coureurs locaux, nous vous remercions de privilégier le retrait des dossards le samedi)

- Le dimanche 6 novembre 2022 :

- De 7h00 à 8h30 pour les 32 km

- De 7h30 à 9h00 pour les 13 km

## **ORGANISATION DEPART**

Le départ sera donné le dimanche matin 6 novembre 2022 au Stade Robert Pichereau – Les Grouëts – 41000 BLOIS

- **9h00** pour le **Trail du Postier** (32 km)

- **9h30** pour le **Trail de la Grouëtine** (13 km)

Sur le Trail du Postier une **barrière horaire est fixée à 2h45 au km 21** (soit au 2<sup>ème</sup> ravitaillement).

\* COVID-19 : les organisateurs en partenariat avec le chronométrage pourront si la situation sanitaire et les autorités compétentes le demandent ( Préfecture, Mairie, médecin) faire partir les coureurs par vagues.

## **RAVITAILLEMENT :**

**Il y aura un ravitaillement sur le 13 kms ( 7° kilomètre environ ) et deux sur le 33 kms ( 7° kilomètre et 21° kilomètre environ) ;**

**Il faudra que chaque coureur prévoie son gobelet (gobelet/bidon ou tout matériel à votre convenance) pour vous hydrater et vous réapprovisionner au poste d'eau mis en place.**

Prévoir une réserve d'eau (ceinture porte bidon ou camelback) pour les deux parcours.

**Attention Zone Natura 2000** : l'ASPTT s'engage à préserver l'environnement. Ne jeter rien sur le parcours sous peine de disqualification.

## **RESULTATS**

Ils seront consultables sur le site [www.traildupostier.fr](http://www.traildupostier.fr) après la course.

## **CERTIFICAT MEDICAL**

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaire d'une licence Athlé Compétition, en cours de validité,
- d'une licence Athlé Entreprise, en cours de validité.
- d'une licence Athlé Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité.
- ou titulaire d'une licence sportive en cours de validité au sens de l'article L. 131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;

(les fédérations agréées sont : la Fédération des clubs de la **défense (FCD)**, la Fédération française du **sport adapté (FFSA)**, la Fédération française **handisport (FFH)**, la Fédération sportive de **la police nationale (FSPN)**, la Fédération sportive des **ASPTT**, la Fédération **sportive et culturelle de France (FSCF)**, la Fédération sportive et **gymnique du travail (FSGT)**, la Union française des **œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)**).

- ou pour les autres participants, titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou de tous sports en compétition, **datant de moins d'un an** du Trail du Postier ou sa photocopie.

**Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.**

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.**

## **ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès d'une compagnie d'assurance garantissant leur responsabilité civile. En cas d'accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

**Tout coureur non licencié doit s'assurer personnellement** et fournir un certificat médical valide de non contre-indication à la course à pied en compétition

## **SECURITE**

Celle-ci est assurée par le médecin de la course, par des ambulances et des secouristes. Tous les signaleurs sur le parcours sont munis d'un téléphone portable.

Dans le cas d'un abandon, le coureur devra rejoindre le site d'arrivée par ses propres moyens sauf en cas de blessure et se signaler auprès de la direction de course.

## **RECOMPENSES**

Il n'y a pas de cumul de récompenses.

### **Egalité des récompenses hommes-femmes**

#### **Trail de la Grouëtine**

**3 premiers(es) au scratch**

**1 premier(e) Cadet(tes)**

**1 premier(e) Junior**

**1 premier(e) Espoir**

**1 premier(e) Senior(es)**

**1 premier(e) Master 0**

**1 premier(e) Master 1**

**1 premier(e) Master 3**

**1 premier(e) Master 4**

**1 premier(e) Master 5**

**1 premier(e) Master 6**

**1 premier(e) Master 7**

**1 premier(e) Master 8**

**1 premier(e) Master 10**

#### **Trail du Postier**

**3 premiers(es) au scratch**

**1 premier(e) Espoir**

**1 premier(e) Senior**

**1 premier(e) Master 0**

**1 premier(e) Master 1**

**1 premier(e) Master 3**

**1 premier(e) Master 4**

**1 premier(e) Master 5**

**1 premier(e) Master 6**

**1 premier(e) Master 7**

**1 premier(e) Master 8**

**1 premier(e) Master 10**

**Toutes les récompenses se présentent sous la forme de paniers garnis de produits locaux.**

**Un tirage au sort sera effectué avec de nombreux lots**

## **RESPONSABILITE**

Tout concurrent déclare avoir pris connaissance du règlement, l'accepte et dégage la responsabilité des organisateurs, en cas d'accident ou dommages corporels subis pendant ou après l'épreuve.

### **ANNULATION DE L'ÉPREUVE**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, pandémie ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Il sera fait un report automatique des inscriptions pour 2023 avec la possibilité de changer de distance.

### **CONTRÔLE**

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

***Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée, sur les concurrents désignés par la FFA.***

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard à l'arrivée ou à un signaleur ou un membre de l'organisation.

En application du règlement du CNCHS (Commission Nationale des Courses Hors Stade), tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée.

**Les chiens sont interdits** sur le parcours (forêt domaniale, réserve de grands gibiers).

### **IMAGES ET DROITS D'UTILISATION**

Les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires, par l'intermédiaire de tout prestataire de leur choix, à filmer, photographier et procéder à l'enregistrement de leur image et/ou de leur voix et à tout autre moment relatif à la course (préparation, course elle-même, remise des prix, etc.).

Les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires à utiliser, à titre gratuit, les images et les sons enregistrés lors de leur participation à la course (préparation, course elle-même, remise des prix, etc.) à titre commercial ou non, en intégralité ou par extraits, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (notamment TV, vidéogrammes, CD, DVD, sites Internet, affiches, notamment sur les lieux de vente, vitrines, presse, cinéma, dépliants, brochures, catalogues, dossiers de presse), en France et à l'étranger, pour illustrer toute opération de communication ou de promotion en relation ou non avec la course.

### **LOI INFORMATIQUES ET LIBERTES**

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la loi Informatique et Libertés. Les données personnelles fournies par les participants et leurs résultats seront communiqués par l'organisateur à ses partenaires, sponsors et à la Fédération Française d'Athlétisme. Elles pourront notamment être utilisées à des fins commerciales. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant.

Ce droit peut être exercé en écrivant à l'adresse de l'association pour d'éventuels rectifications ou suppressions de données numériques.